

VILLE DE LIEVIN
CONSEIL MUNICIPAL
9 FÉVRIER 2017

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers.....	4
Désignation du secrétaire de séance.....	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016.....	4
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).....	5
III. FINANCES	6
- Débat d'orientation budgétaire 2017	6
IV. MARCHÉS PUBLICS	18
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exploitation, l'extension et la réhabilitation du centre aquatique Nauticaa - Avenant n° 1.....	18
- Constitution d'un groupement de commandes pour fourniture et livraison de vêtements, chaussures et équipements de protection individuelle pour les services municipaux et le CCAS.....	18
- Marché de fourniture et livraison de vêtements, chaussures et équipements de protection individuelle pour les services municipaux et le CCAS.....	19
- Marché de prestations de services horticoles sur le territoire communal	20
- Attribution du marché de travaux d'entretien, de remplacement de la signalisation horizontale et verticale, travaux de fourniture et pose de barrières, bornes, jalonnement directionnel et glissières de sécurité.....	20
- Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge financière des travaux de construction d'un immeuble et d'aménagement de ses abords destinés à la location de logements pour la SA d'HLM 62/59 Picardie et aux bureaux de la police municipale de la Ville de Liévin	21
- Marché d'assistance technique et d'ingénierie BTP	22
- Marché de travaux - Extension, rénovation de l'école maternelle Condorcet Germinal - Avenant n° 1 du lot 9 Sol souple - peintures.....	22
V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	23
- Liévin : résidence La Sablière - Cession par la Commune de lots à bâtir	23
- Liévin : angle des rues Jules Bédart et du Docteur Biat - Programme de 23 logements Maison & Cités - Dénomination.....	24
- Liévin : béguinage de 40 logements SIA Habitat - Dénomination	24
- Liévin : Plan local d'urbanisme.....	25
- Liévin : La Sablière - Route d'Avion - Cession par la Commune d'un ensemble immobilier non bâti à la SARL STILNOR.....	27
- Liévin : 66, rue Germain Delebecque - Mise en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa.....	27
- Liévin : logement 102 ter rue Jules Ferry - Changement d'usage	29
VI. SCOLAIRE	29
- Classes de découvertes - Année 2017 - Participation des familles	29
VII. JEUNESSE-LOISIRS	30
- Tarification des voyages à la mer.....	30
VIII. CULTURE	30
- Tremplin musical à l'occasion de la fête de la musique.....	30

IX.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	31
-	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Mise en conformité des statuts conformément à la loi n° 2015-991 portant organisation territoriale de la République (NOTRe).....	31
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013	32
X.	SUBVENTIONS	32
-	Demandes de subventions 2017	32
	Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	33

(La séance est ouverte à 18 heures).

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer cette réunion du Conseil municipal en date du 9 février 2017.

Je vous remercie d'être présents. Je pense que quelques conseillers viendront nous rejoindre parce qu'il y a des conseils d'école, certains d'entre eux vont donc peut-être arriver.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Nous allons appeler comme d'habitude une secrétaire de séance. Il s'agit de Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL.

Au préalable, je voudrais la féliciter puisque Madame Charlotte VAN WAELSCAPPEL et Monsieur Frédéric LAMAND sont à nouveau les heureux parents d'une petite-fille qui s'appelle Louise-Hélina (?), qui est née le 26 janvier 2017. Mes chers collègues, je pense que nous pouvons applaudir les parents.

(Applaudissements).

Comme Charlotte est en pleine forme, épanouie, elle va pouvoir rejoindre son siège de secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016

M. LE MAIRE.- Ce compte rendu appelle-t-il des observations de votre part ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, je voudrais juste revenir sur un point.

Lors de cette séance, vous avez fait une demande aux groupes politiques. Je cite ce que vous avez dit :

« J'ai une dernière information à vous donner, je le dis aux responsables des formations politiques, puisque nous allons entrer dans une période électorale. Je ne supporte pas, en tant que maire, et mes concitoyens ne supportent pas ce que l'on appelle l'affichage sauvage...

Je vous signale, Messieurs et Mesdames, que je ferai respecter cette réglementation à Liévin d'une manière très stricte et que j'enverrai donc les factures des frais au titre de l'enlèvement de cet affichage sauvage aux différentes formations politiques pour qui il serait apposé. »

Cela s'applique-t-il uniquement pour l'opposition liévine ou tout simplement pour nous tous ? Vous le savez, durant la campagne de la primaire de la gauche, j'ai constaté et illustré que, vous les socialistes, vous ne vous êtes pas gênés pour déjouer cette règle que vous-mêmes nous avez imposée.

Si cela est valable pour nous tous, quelles sont les poursuites que vous avez engagées à l'encontre de vos militants ?

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KAZNOWSKI.

Comme je vous lis beaucoup sur les réseaux sociaux, parce que vous y êtes assez prolixe, souvent d'ailleurs en mauvaises informations ou fausses informations, j'ai donc vu les belles photos que vous aviez

faites sur cet affichage qui a effectivement été réalisé par un des candidats à cette primaire de la belle alliance populaire, ce candidat étant Monsieur Arnaud MONTEBOURG.

Je suis maire et, quand je dis quelque chose, je le fais appliquer à tout le monde. Je ferai donc appliquer cela à tout le monde.

En date du 20 janvier, j'ai donc écrit à Monsieur Thierry OCCRE, qui était le mandataire pour le Pas-de-Calais du candidat Arnaud MONTEBOURG. Je lui ai écrit ceci :

« Monsieur, mes services ont pu constater, comme en témoigne la photographie annexée à la présente, que des affiches électorales émanant du candidat Arnaud MONTEBOURG à la primaire de la belle alliance populaire ont été apposées de manière sauvage sur un édifice au niveau du rond-point de la piscine à Liévin. Comme le veut la politique décidée en la matière par la municipalité, les agents municipaux ont procédé à l'enlèvement de ces affiches collées en dehors des panneaux réservés à cet effet. Le coût de cette opération s'est élevé à 60 €. Je vous informe donc que j'ai fait établir à votre nom un titre de recettes d'un montant équivalant afin que vous assumiez les charges financières de cette intervention ».

Ce Monsieur m'a répondu. Il m'a renvoyé ma lettre en mettant dessus « Vive Montebourg ! », comme quoi c'est un vrai supporter d'Arnaud MONTEBOURG. Surtout, plus important, Monsieur KAZNOWSKI, il m'a envoyé un chèque d'un montant de 60 € qui est libellé à l'ordre du CCAS de Liévin.

Vous le voyez, Monsieur KAZNOWSKI, ce qui est dit dans ce Conseil municipal s'applique à tout le monde, ce n'est pas une décision à géométrie variable. Le premier parti qui fait les frais de cette politique est le parti socialiste à travers l'un de ses candidats, c'est-à-dire Monsieur Arnaud MONTEBOURG. Bien évidemment, j'appliquerai cela de manière très stricte à tous les partis politiques.

Est-ce que je vous ai répondu ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Oui.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Merci d'avoir apporté cette réponse, Monsieur le Maire, mais je voudrais rappeler que l'approbation d'un compte rendu consiste à indiquer s'il est exact ou pas, s'il y a une erreur ou pas. Il ne s'agit en aucun cas de revenir sur les débats du précédent Conseil municipal.

J'ai déjà fait cette remarque, je la fais à nouveau. Sinon, nous aurons des Conseils municipaux interminables parce qu'on reviendra systématiquement sur les points de débat des précédents conseils.

Une intervention de ce genre doit faire l'objet du dépôt d'une question qui sera éventuellement traitée et inscrite à l'ordre du jour, mais pas à l'occasion de l'approbation du compte rendu du précédent Conseil.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Je vous sais très rigoureux, Monsieur DARRAS, sur ces choses-là.

Pour autant, nous avons de ce fait clos un débat sur lequel j'allais de toute façon revenir, puisque je n'aime pas voir apparaître de mauvaises informations sur les réseaux sociaux ou sur des tracts. Au moins la réponse a-t-elle déjà été apportée en début de ce Conseil municipal.

Nous procédons donc à l'approbation de ce compte rendu du précédent Conseil municipal.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Il est donc approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ?

Je rappelle à celles et ceux qui souhaiteraient obtenir des informations sur ces décisions que, bien évidemment, les services de la mairie, en particulier ceux de Monsieur Serge KUZNIAK, sont à leur disposition, ce qui peut éviter ici des questions qui pourraient être redondantes.

Pas de souci sur ce compte rendu des décisions ? *(Aucune demande d'intervention).*

Ce compte rendu est-il approuvé à l'unanimité ?

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous arrivons au premier point de l'ordre du jour qui appelle les finances. C'est le point principal de ce Conseil municipal. Monsieur DERNONCOURT, nous vous écoutons.

III. FINANCES

- Débat d'orientation budgétaire 2017

M. DERNONCOURT.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement aujourd'hui à débattre des orientations budgétaires qui pourraient être mises en ŒUVRE durant cette année 2017. Il s'agit bien évidemment d'un acte important dans la vie de la commune puisque ce débat d'orientation budgétaire, tel que l'a défini l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, a pour objectif, non seulement de définir la stratégie financière pour l'année, mais a aussi pour but de décider de la politique d'investissement et désormais de notre politique en matière de ressources humaines.

Ce rapport se présente donc en cinq axes qui répondent à la définition de ce que doit être un débat d'orientation budgétaire, à savoir :

- le contexte général, notamment la loi de finances 2017 de l'État, dans lequel se construira le budget de la commune,
- les orientations budgétaires à retenir, ou plutôt à définir pour construire ce budget,
- la poursuite de l'effort engagé depuis plusieurs années déjà pour maîtriser de façon durable nos dépenses de fonctionnement,
- la politique d'investissement pour Liévin,
- enfin, l'évolution de la dette de la collectivité et ses orientations pour 2017.

Le contexte dans lequel va s'élaborer ce budget : chacun le sait, cela fait maintenant quelques années que la baisse des dotations de l'État, notamment de la dotation globale de fonctionnement, qui représente une part substantielle des recettes des collectivités, a conduit les communes à s'engager dans une politique volontariste très forte de rationalisation de nos dépenses de fonctionnement, sans pour autant réduire les services rendus à la population, et à maintenir un rythme soutenu de l'investissement.

Certes, pour notre commune et, d'une façon plus générale, pour nombre de communes du bassin minier, la baisse de dotation de l'État a été compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Je passe donc sur ce contexte général que nous connaissons depuis plusieurs années déjà et qui a conduit les collectivités à exprimer un vif mécontentement à l'égard de la baisse des dotations. On peut probablement penser que l'expression de ce mécontentement notamment lors du congrès des maires a conduit l'État à réduire de moitié pour le bloc communal la dernière tranche de baisse de dotation, soit 1 Md€ en moins au lieu des 2 Md€ précédemment annoncés, atténuant ainsi la diminution envisagée.

D'autre part, l'augmentation de l'enveloppe de la DSU devrait nous assurer pour le moins une dotation identique à celle perçue en 2016.

À cela s'ajoute la dotation nationale de péréquation qui est maintenue dans sa forme actuelle, c'est-à-dire sans être versée dans la DSU. Les modifications pourraient intervenir en 2018.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal, quant à lui, ne progressera pas en 2017, ni en 2018.

Quant au fonds de soutien à l'investissement local mis en place en 2016, il sera reconduit et porté cette année à 1,2 Md€. C'est d'ailleurs ce fonds de soutien à l'investissement que nous avons déjà sollicité l'an dernier dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville.

C'est donc dans ce contexte général que nous entendons construire notre budget 2017, en veillant à maintenir pour notre commune des perspectives d'avenir et de développement fort en matière de services rendus à la population et ce, sur la base d'une gestion toujours très rigoureuse des deniers publics et sans recours à plus de fiscalité.

C'est là le deuxième axe de ce débat, à savoir les orientations budgétaires pour la commune.

L'objectif premier est de préserver un niveau d'investissement soutenu, parce qu'investir, c'est défendre l'attractivité de notre territoire. De ce point de vue, rappelons que, entre 2012 et 2015, la commune a investi 64,3 M€ et ce, malgré un contexte tendu et la nécessité pour notre commune de consolider sa situation financière. C'est là le résultat d'une politique financière qui nous a conduits à privilégier un niveau d'épargne brute croissant, puisque cette épargne brute est passée durant ce laps de temps de 6,7 M€ à 10,3 M€, soit une hausse de 53,7 % ; elle devrait être pour 2016 d'environ 13,5 M€.

Soulignons à cet égard que l'épargne brute constitue un élément important de la situation financière de la collectivité puisqu'elle assure notamment la capacité de la commune à couvrir le remboursement de sa dette, le reste constituant l'épargne nette qui définit notre capacité à autofinancer tout ou partie des investissements et limitant par conséquent ainsi le recours l'emprunt.

Le tableau que vous avez en page 12 du document qui vous a été remis est révélateur de la progression significative de l'épargne nette qui résulte, non seulement d'une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, mais aussi d'une diminution constante de notre dette.

L'objectif pour ces orientations budgétaires 2017 est de construire un budget où l'épargne brute devrait se situer entre 8,6 à 9 M€, permettant de dégager, après remboursement de la dette, une épargne de 2,5 à 2,6 M€ pour nos investissements et permettant ainsi de limiter l'emprunt à 4 M€, voire 4,5 M€, assurant ainsi un investissement soutenu sensiblement équivalent à 2016.

Tendre à cet objectif implique d'abord une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et c'est là le troisième grand axe.

Compte tenu de la conjoncture économique entraînant de fortes contraintes sur les budgets des communes, une gestion pertinente de nos finances implique que soient poursuivis les efforts menés sur le fonctionnement.

Entre 2012 et 2016, nos dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 2,3 %, manifestant à l'évidence une maîtrise des charges de fonctionnement, car c'est là le moyen le plus efficace pour accroître l'autofinancement et permettre ainsi un haut niveau d'investissement.

Nul doute que le bon sens et l'esprit de responsabilité qui ont prévalu pour une gestion rationnelle des dépenses de fonctionnement, sans diminuer l'effort important de nos personnels à la réalisation des objectifs définis par le Conseil municipal, sauront, cette année encore, être au rendez-vous.

Les dépenses de fonctionnement devront donc être envisagées sous les angles suivants :

- Rationaliser les coûts sans porter préjudice aux services rendus à nos concitoyens.
L'évolution de charges générales des services, marquée en 2015 d'une augmentation sensible, résulte en fait de la suppression de la Caisse des écoles mais, en revanche, la commune ne verse plus de subvention à la Caisse des écoles. L'impact est donc neutre sur le total des charges de fonctionnement.

- Sur la masse salariale, qui représente 48 % du fonctionnement, nous devrions procéder cette année aux seuls remplacements des départs en retraite et pas forcément poste pour poste, mais en prenant en compte les besoins des différents services. Cependant, il y aura nécessairement à prendre en compte l'ajustement des cotisations, l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) et les recrutements possibles nécessaires à la mise en place de la police municipale puisque 300000 € seront inscrits à cet effet.
Toute l'information relative à l'état du personnel et à son évolution figure dans le document lié au débat d'orientation budgétaire, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 qui fait obligation aux communes de fournir, à l'occasion du DOB, un rapport présentant la structure et l'évolution des dépenses des effectifs de la collectivité.
- Troisièmement, il faut faire que le soutien financier de la commune au tissu associatif repose sur l'attractivité, mais aussi sur l'intérêt général pour la population liévinoise. Ainsi, si l'enveloppe de subvention aux associations restera à un niveau égal, des ajustements pourront intervenir entre les différents bénéficiaires.
On notera là encore que la baisse sensible inscrite dans le schéma de l'évolution des dépenses de gestion courante n'est pas la conséquence d'une baisse de subvention à la vie associative, mais résulte de la municipalisation du centre Arc en Ciel dont le personnel et le fonctionnement sont repris dans le budget général et, par conséquent, ne fait plus l'objet de subventionnement.
Au-delà de subventions à la vie associative, le budget 2017 devra assurer les subventions d'équilibre nécessaires à verser aux budgets annexes, avec l'objectif d'optimiser les dépenses afin de diminuer ces subventions ; en notant cependant que la subvention au CCAS sera maintenue car il ne peut être envisagé, si peu que ce soit, de réduire l'aide aux plus défavorisés dans cette période de difficulté pour beaucoup de familles. C'est là un choix politique de la majorité municipale.
Enfin, nous avons notre contribution à verser au syndicat du Val de Souchez dont nous sommes membres.

Tels sont donc, Monsieur le Maire, les principales charges de fonctionnement sur lesquelles il est possible d'intervenir.

Notons encore – mais nous y reviendrons – que les charges financières, notamment les intérêts de la dette, seront en diminution suite à notre réduction du recours à l'emprunt.

Enfin, dans ce contexte de raréfaction des dotations, il convient d'optimiser l'encaissement des autres sources de revenu et d'aller chercher des sources de financement en s'assurant d'un suivi rigoureux de leur encaissement, car, rappelons-le, le budget de fonctionnement de la collectivité est couvert pour 80 % par la fiscalité (41 %) et les dotations de l'État (39 %). Sachant les orientations actuelles, ces dotations ne devraient pas évoluer en 2017.

Au sujet des recettes fiscales, qui représentent donc plus de 40 % du budget de fonctionnement, s'il y a certes la dotation de la communauté d'agglomération pour près de 25 %, les impôts directs locaux – à savoir taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti – entrent pour plus de 70 % des recettes fiscales. Or, je rappelle que nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter la part communale de la fiscalité durant toute cette mandature et que ce principe de non-augmentation vaut depuis plusieurs années déjà. Ainsi, nous proposerons au budget de maintenir la taxe d'habitation au taux de 23,29 %, le foncier bâti à 46,77 % et le foncier non bâti à 66,83 %.

Sachant que les bases, dont le principe d'augmentation relève de l'État, n'augmenteront cette année que de 0,4 %, soit l'inflation, on mesure de suite les limites qui s'imposent tout à fait naturellement quant au budget de fonctionnement de la commune.

Enfin, les ressources fiscales provenant des dotations de la CALL ne devraient pas évoluer – ce qui a d'ailleurs été confirmé par le débat d'orientation budgétaire communautaire du 31 janvier – et entreront dans nos recettes à hauteur de 5 250 000 € pour l'attribution de compensation et 200 000 € pour la dotation de solidarité communautaire.

En tout cas, et selon le principe de précaution, nous en restons à ces provisions modérées et, si des mesures plus favorables se manifestaient, nous aurions toujours la possibilité d'ajuster notre budget par décisions modificatives soumises au Conseil municipal.

Quant aux dotations, outre la DGF dont le produit final devrait rester identique (soit 17,7 M€), car, même si la dotation forfaitaire diminue, les deux autres dotations de péréquation devraient compenser, elles seront inscrites budgétairement à la hauteur de 2016 et, là encore, une évolution éventuelle donnerait lieu à décisions modificatives.

Ajoutons à cela les dotations annuelles de la Caisse d'allocations familiales, les participations liées aux recrutements d'emplois aidés, le fonds de compensation de la TVA qui devrait être sensiblement plus élevé qu'en 2016 compte tenu du volume des investissements en augmentation et, enfin, la taxe d'aménagement.

Nous pouvons encore escompter pour 2017 des subventions pour nos investissements, dont certaines nous ont déjà été notifiées et sur lesquelles nous reviendrons lors de la présentation du budget début avril.

Nos services sont également sensibilisés à ce que l'on peut appeler la culture de la recette, c'est-à-dire être à l'affût de toutes les subventions auxquelles nos actions peuvent prétendre, que ce soit provenant de la CALL, du Département, de la Région, avec un suivi méticuleux du versement de ces subventions.

Pour clore ce chapitre des recettes, il y a les opérations de cession, certes aléatoires, mais, dans ce contexte de raréfaction des aides et dotations, rien ne doit être négligé ; enfin, les recettes habituelles, à savoir les produits de l'activité des domaines, les produits de gestion courante et les atténuations de charges.

Globalement donc, les ressources en 2017 ne vont pas évoluer de manière significative et devraient être de la même portée qu'en 2016.

Quelques mots sur les prévisions d'investissement, et ce sera le quatrième axe de ce débat d'orientation budgétaire.

Comme chacun le sait, l'investissement est le moteur du développement du territoire et, en 2017 comme l'an dernier, nous avons l'ambition d'un investissement soutenu, dans la limite certes de nos possibilités financières, mais au maximum de nos possibilités financières.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'investissement des communes dans notre pays représente 60 % de l'investissement, contribuant ainsi à la sauvegarde de milliers d'emplois. Réduire les moyens financiers des collectivités locales, c'est à coup sûr supprimer l'emploi.

Nous pouvons donc envisager des investissements à hauteur de 10 M€, tout en limitant l'emprunt à 4,5 M€, voire 4,7 M€.

Ces investissements consistent en priorité à la poursuite de programmes déjà engagés, qu'il s'agisse d'opérations spécifiques ou d'autorisations de programmes sur lesquelles nous nous sommes déjà prononcés, ou du lancement de quelques opérations et de travaux divers. Je ne vais pas trop entrer dans le détail puisque les autorisations de programme en cours se poursuivront telles qu'elles ont été définies par vote du Conseil municipal. Rappelons :

- la numérisation des écoles, les travaux de peinture dans les écoles, la rénovation des écoles, tout cela pour 600 000 € ;
- la poursuite et l'achèvement de la rénovation de l'école Condorcet-Germinal pour 1,4 M€,
- 100000 € pour lancer le projet du groupe scolaire lamendin La Fontaine, qui va faire l'objet d'une importante restructuration et dont les travaux démarreront en 2018, pour un coût global estimé à 4,4 M€. On notera à ce sujet toute l'importance que notre collectivité accorde à l'école, en y consacrant une part importante de son investissement.

Dans le domaine sportif, outre l'autorisation de programme pour 100000 €, il y aura :

- la réalisation du synthétique à Lelong-Voisin, le terrain de Diana ;
- la rénovation du chalet Brand qui se poursuivra avec un investissement de 300 000 € ;
- la délégation de service public Nauticaa, pour laquelle trois subventions doivent être obligatoirement inscrites, à savoir 650 000 € au titre de la subvention annuelle d'exploitation, 637 000 € de subvention d'équipement pour les travaux réalisés, 190 000 € au titre d'une

dotation de renouvellement de matériel. Enfin, nous consacrons 100 000 € à 150 000 € annuellement pour le paiement des droits d'entrée des scolaires. La procédure engagée pour préparer la nouvelle gestion de cet équipement au 1^{er} janvier 2018 nous laisse augurer cependant d'un coût inférieur de la nouvelle délégation.

Enfin nous poursuivrons notre politique d'entretien et de rénovation des routes avec 800 000 € et la politique foncière ne nous permettra que des opportunités limitées.

La gestion par la commune des opérations de viabilisation et de commercialisation des lotissements, après le rachat des conventions publiques d'aménagement, va se poursuivre et les tableaux qui nous sont présentés marquent une réelle dynamique. En effet, on constate que 29 % des lots sont réservés au lotissement Grand Siècle et 45 % des lots sont réservés à La Sablière, c'est donc une forte progression et très rapide.

Le grand et important projet qui va prendre sa pleine dimension sur les trois années à venir, c'est bien évidemment le BHNS dont l'autorisation de programme initialement définie devra être modifiée. En effet, aujourd'hui, nous savons que l'enveloppe globale à charge de la commune pour accompagner ce projet se situera à 6,9 M€ sur lesquels nous pouvons escompter un financement partiel par la fédération départementale de l'énergie.

Enfin, pour clore cet ambitieux chapitre de l'investissement, notons encore la réalisation d'un local associatif au Vent de Bise pour lequel nous ajoutons près de 800 000 € aux 260 000 € précédemment inscrits. Se poursuivra également la rénovation de l'hôtel de ville conformément à l'autorisation de programme définie antérieurement et nous pourrions également disposer de quelques marges de manœuvre pour l'entretien des autres bâtiments communaux.

Ainsi donc, déduction faite de l'ensemble des ressources propres à la collectivité et de l'autofinancement prévisionnel, l'emprunt devrait se limiter à 4,5 M€, voire 4,7 M€.

Cela m'amène tout naturellement au cinquième axe de ce DOB, à savoir l'évolution de la dette et le recours à l'emprunt.

Depuis 2012, des efforts sensibles ont été menés par la collectivité, élus et agents communaux, pour réduire le volume d'emprunts et se désendetter. Cet objectif est aujourd'hui atteint et la situation actuelle nous permet dès lors de réduire notre remboursement de la dette et d'accroître notre autofinancement. C'est cette stratégie de désendettement qui doit être poursuivie puisque, à la clôture de l'exercice 2016, le taux d'endettement de la commune devait avoisiner les 87 % et une capacité de désendettement autour de 4,7 années. On pourra certes noter que ce désendettement de 4,7 années est légèrement supérieur à celui de 2015 (4,1 années), mais rappelons que la reprise des conventions publiques d'aménagement nous a contraints au recours exceptionnel d'un emprunt de 10 M€ et, comme je l'ai dit précédemment, la vente des parcelles reprises par la commune connaît une véritable dynamique au regard des années précédentes.

Je passe sur la dette au SILDEC et l'indemnité de résiliation liée à la clôture de la plate-forme pour l'emploi dont le montant nécessitera une enveloppe de 500 000 €.

Enfin, le document qui vous a été transmis présente toutes les données quant aux emprunts garantis par la commune et tout ce qu'il y a lieu de savoir sur ces garanties d'emprunt dont l'essentiel concerne Pas-de-Calais Habitat (60,30 %) et Maisons & Cités (25,66 %).

Voilà donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les orientations budgétaires soumises au débat du Conseil municipal et qui prévaudront bien évidemment pour la construction du budget communal 2017.

Je ne saurais terminer cette présentation sans souligner, cette année encore, l'important travail de mise en forme de ces propositions d'orientations budgétaires réalisé par nos services financiers.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT. Je vous remercie de nous avoir fait cette présentation complète de ce débat d'orientation 2017.

Je pense que celle-ci a d'ailleurs déjà été faite en commission des finances et qu'il y a eu un débat riche au cours de cette séance de commission municipale des finances. Je vous remercie en tout cas pour la clarté de vos explications.

Mes chers collègues, j'ouvre le débat.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint DERNONCOURT, mes chers collègues,

Plusieurs fois déjà, j'ai dénoncé la manière dont vous avez fait les poches des Liévinois. La pédagogie étant l'art de la répétition, j'insisterai une nouvelle fois cette année.

Votre gouvernement socialiste renouvelle cette année encore la baisse de la DGF. Mais, Monsieur DUPORGE, il me semble que c'est votre ami socialiste, également député de notre circonscription Nicolas BAYS, qui y a contribué en votant la loi de finances. N'allez donc pas nous dire que c'est la faute des autres car je vous rappelle que, vous aussi, Monsieur DUPORGE, vous adoptez les mêmes positions de vote au Département et à l'Agglomération pour le budget quand il est demandé d'augmenter la part d'imposition.

Dans ce débat d'orientation budgétaire 2017, vous vantez le fait que l'épargne brute augmente et que l'encours de la dette baisse. Oui, c'est vrai ; mais la réalité est que vous n'avez pas le choix. L'épargne brute ne couvrirait même plus l'amortissement de la dette en capital, les habitants ont subi la très mauvaise gestion socialiste sous l'ère KUCHEIDA (entretien des voiries, rénovation des bâtiments publics, etc.). Voilà pourquoi vous nous expliquez que, après plusieurs années d'une épargne structurellement négative, celle-ci est revenue à un niveau positif en 2014.

Sur le chapitre de la fiscalité, vous nous dites que la construction du budget se basera sur une revalorisation des bases fiscales de 0,4 %, soit l'inflation constatée sur les 12 derniers mois. Mais, Monsieur le Maire, comment peut-on encore augmenter le produit des impôts, alors que Liévin est connu comme une commune qui écrase ses propriétaires sous les impôts ? Il faut reconnaître que la baisse des impôts, ce n'est pas votre truc.

Mais pardon..., vous justifiez ne pas baisser les taux d'imposition en nous disant et justifiant que vous souhaitez préserver l'investissement à son maximum possible afin de poursuivre le développement des infrastructures de notre commune et l'entretien.

Messieurs DUPORGE et DERNONCOURT, à 15 kilomètres d'ici, Monsieur Steeve BRIOIS a conquis en 2014 la Mairie d'Hénin-Beaumont aux socialistes voyous. Leur irresponsabilité et leur incurie avaient conduit à placer la Ville sous tutelle préfectorale. Malgré la situation dramatique dans laquelle se trouvaient les finances de cette commune, il a réussi en trois ans à baisser le taux de la taxe d'habitation de 23 %, celui du foncier non bâti de 14,5 % et je vous annonce même qu'il baissera celui sur le foncier bâti lors du prochain Conseil municipal. Monsieur BRIOIS a réussi à maintenir les dépenses, à baisser les impôts et à diminuer la charge de la dette sur les finances de la Ville tout en augmentant les investissements et en multipliant les événements culturels dans sa commune.

Je ne saurais trop vous inciter, Monsieur DUPORGE, à faire un voyage à Hénin-Beaumont et je vous propose même de vous y accompagner.

Il y a également une chose qui me déplaît dans la présentation de ce budget primitif. Où sont indiqués par exemple les frais de réception, les frais de mission, les frais de déplacements et de voyages ? J'en profite également pour vous faire la demande de toutes ces opérations pour le vote du budget qui devrait avoir lieu dans les deux mois.

Pour conclure, à travers la présentation de vos orientations budgétaires, je suis inquiet ce soir que vous poursuiviez une politique pour notre ville qui est éculée, dépassée et archaïque.

M. LE MAIRE.- Merci pour la mesure de vos propos, Monsieur KAZNOWSKI, mais nous y sommes habitués. Cela en perd d'ailleurs de son intérêt.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai assez bref.

Nous voici, comme chaque année, deux mois avant de voter le budget, à débattre sur l'orientation de ce dernier. Il y a quelques années, nous débattions en octobre pour voter en décembre ; c'est un changement qui a peu d'importance sur le fond, car les budgets se suivent et se ressemblent quasiment ligne par ligne.

Mais – parce qu'il y a un « mais » –, Liévin Ensemble se félicite de quelques lignes budgétaires ajoutées ces dernières années, comme par exemple le plan pluriannuel sur l'entretien des voiries et du patrimoine que je réclamais – je dis « je » car, à l'époque, j'étais le seul opposant dans cette assemblée – dès 2009 et dont votre prédécesseur, Monsieur le Maire, ne voulait pas entendre parler, en donnant comme argument que les routes abîmées feraient rouler les véhicules moins vite.

Il est important à nos yeux que la majorité sache parfois prendre en considération les propositions de l'opposition, qui plus est républicaine, ce qui démontre que le sectarisme dont faisait preuve l'ancienne mandature a bel et bien disparu, du moins nous l'espérons et nous vous en remercions.

Nous ne nous attarderons pas trop sur les autres propositions que vous avez reprises à votre compte. Tout cela a peu d'importance, l'essentiel étant que les Liévinos aient un service irréprochable, une ville saine et qu'ils se sentent en sécurité.

Alors oui, Monsieur le Maire, les choses changent, parfois s'améliorent même.

Une police municipale sera créée. 300000 € dès cette année seront attribués – si j'ai bien compris lors de la commission de finances – pour le recrutement anticipé de certains agents. Etant donné qu'il en faut 30, cela me paraît difficile d'ici 2018 de les trouver et surtout de les former. Des caméras de vidéosurveillance, si j'ai bien compris, seront placées place Gambetta, pour une plus grande surveillance et donc une meilleure sécurité des habitants. Tout cela est bien et va dans le bon sens.

Mais – encore un « mais » –, en matière de fiscalité, rien de nouveau sous le soleil. Les taux resteront gelés, certes, mais les impôts augmenteront quand même. Nous connaissons votre réponse, Monsieur le Maire, nous avons la même discussion chaque année, une baisse d'impôt ne faisait pas partie de vos engagements. Dont acte. Nous défendrons jusqu'à la fin de cette mandature une baisse des taux d'imposition de la commune, nous y reviendrons à chaque débat d'orientation budgétaire comme nous l'avons fait pour le plan pluriannuel – cela a porté ses fruits. Le contribuable liévinos a plus que jamais besoin de reprendre son souffle, étranglé par une fiscalité de plus en plus forte dans une conjoncture qui autorise peu l'optimisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LAMAND.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je serai très bref, Monsieur le Maire.

Nous nous sommes attachés à quelques points essentiels de cette orientation, c'est-à-dire l'encours de dette, l'épargne, le fonctionnement, l'investissement, les taux de fiscalité et le secteur associatif. Je ne vais pas les développer, Monsieur DERNONCOURT l'a fait.

Nous constatons que l'encours de la dette de la commune est en baisse et que l'orientation prévoit la continuité de cette baisse.

Pour l'épargne, il est prévu également de continuer la croissance.

Pour le fonctionnement et l'investissement, tout sera maintenu, avec une projection pour 2018, c'est-à-dire des amorces financières nécessaires pour la réalisation des projets en 2018, avec la poursuite des projets, ce qui est normal puisqu'il faut effectivement terminer ces projets en cours – je pense par exemple à l'hôtel de ville.

En ce qui concerne les taux de fiscalité, conformément à l'engagement municipal, ces taux seront maintenus.

Ensuite, le soutien au secteur associatif continue par le maintien des subventions.

Ces points étant à notre avis très importants et respectés, nous émettons un avis favorable pour cette orientation budgétaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je donnerai en quelques mots la position du groupe communiste.

Pour le groupe communiste, ces orientations budgétaires qui nous sont présentées s'inscrivent dans la politique de redressement de notre situation financière et dans la continuité d'une politique d'investissements soutenue.

Ces perspectives sont confirmées par un endettement sérieusement réduit qui nous inscrit dans la normalité des villes de la même strate. Nous allons pouvoir réaliser d'importants travaux qui, non seulement vont améliorer la ville, améliorer le quotidien de nos habitants, mais vont aussi participer au combat général pour l'emploi.

Nous disposons donc maintenant de marges de manœuvre, sans pour autant verser dans l'opulence, qui nous permettent d'appréhender avec quelque peu de sérénité la deuxième partie de ce mandat.

Cette bonne situation financière retrouvée nous permet même d'engager la procédure de mise en place de la police municipale en inscrivant à cet effet 300 000 €.

Si l'approche de nos concitoyens a quelque peu changé depuis près de quatre ans – puisqu'il y a quatre ans que nous avons inscrit cette proposition dans notre programme municipal –, mettant au premier rang de leurs préoccupations à l'époque les questions de sécurité, les questions économiques et sociales (emploi, pouvoir d'achat, santé, logement) prennent aujourd'hui le pas sur les questions de sécurité. Ceci dit, j'insiste là-dessus, pour nous, le combat prioritaire se situe contre la pauvreté et la misère qui vont grandissant puisque, selon la Fondation Abbé Pierre, l'on estime à 9 millions les pauvres en France.

Les orientations budgétaires municipales nous offrent donc des marges de manœuvre appréciables pour la poursuite de la réalisation de nos investissements et des services rendus à la population.

Cependant, nous ne pouvons ignorer que les échéances électorales qui s'annoncent sont porteuses plus d'inquiétudes que de quiétude, si l'on en croit les augures en tous genres, politologues aux grandes envolées oratoires, sondeurs en tous types de sondages, qui ont déjà annoncé l'élimination de la gauche et attribuent l'Élysée au grand patronat que représente FILLON ou à la finance et aux banques que représente MACRON, voire même l'un et l'autre jouant la présidence avec l'extrême droite.

Certes, nous sommes bien conscients que le risque d'une victoire de la droite, voire de l'extrême droite, existe. Et pourtant, je suis profondément convaincu que rien n'est joué, que l'espérance demeure. Oui, l'espérance demeure, parce que ces derniers mois sont riches d'enseignement quant à l'appréciation que l'on peut avoir sur ces diseurs d'avenir qui avaient annoncé la victoire de JUPPÉ, la victoire de VALLS, l'élection de Madame CLINTON ou le rejet du Brexit. Ils ont eu tout faux !

Tout cela pour dire que, malgré un contexte général difficile, malgré une déception profonde de l'électorat populaire à l'égard d'un quinquennat qui fit la part belle à la finance et au patronat, et faisant fi aujourd'hui des pronostiqueurs en tous genres qui nous donnent le résultat de l'élection avant que les citoyens ne soient passés à l'isoloir, je reste persuadé que rien n'est joué, que l'espérance demeure, que la gauche peut effectivement construire selon la formule jaressienne « un futur désirable ».

Qui aurait dit, Monsieur le Maire, il y a cinq ans seulement, que notre commune allait rapidement retrouver une situation financière saine, sortir de la zone rouge et du risque de mise sous tutelle, nous permettant de mieux appréhender l'avenir avec un service rendu à notre population de qualité grandissante ? Cela a été possible, cela a été réalisé parce que vous l'avez voulu, Monsieur le Maire, et surtout parce que vous avez su faire partager cette volonté à votre équipe municipale, au personnel communal.

Certes, il y a eu et il y aura peut-être encore des soubresauts, mais nous sommes sur la bonne démarche, le cap indiqué doit être maintenu et même, rêvons un instant des centaines de milliers d'électeurs qui ont fait le choix dans la primaire d'une gauche de combat, d'une gauche porteuse des valeurs d'un idéal de progrès et de justice sociale.

Vous avez pour Liévin, Monsieur le Maire, choisi le bon chemin. Les électeurs de la primaire de la gauche ont choisi le bon chemin qui fera battre le cœur de la France pour construire un futur désirable.

Si ces deux chemins, le local et le national, pouvaient converger, alors oui, il sera possible de rêver.

« Utopie » nous disent certains. Je préfère m'en remettre à Victor Hugo qui disait « l'utopie est la vérité de demain ».

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour ce bon moment.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Juste un petit rappel pour préciser que le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein d'une assemblée, toutes formations politiques confondues.

Ce but ne peut être atteint que lorsque les échanges se font de manière constructive. Le débat d'orientation budgétaire doit poser les perspectives de l'année budgétaire, formaliser les axes de notre action et non laisser place aux volontés de démolition.

Une situation financière saine, une gestion exemplaire, des dotations au rendez-vous et un respect total et en toute transparence de nos engagements :

- Poursuite de notre action en matière d'investissement, avec un niveau d'investissement soutenu et équivalent à 2016 (maison de projet, poursuite de la réhabilitation de l'hôtel de ville, entretien des bâtiments publics, BHNS, etc. ; il ne s'agit que d'une infime partie de nos axes d'investissement).
- Sur le fonctionnement, bien entendu, avec toute la rigueur qui s'impose, nous assurons un maintien des services de qualité à la population et ce, dans tous les domaines (personnes âgées, petite enfance, scolarité, culture, sport, etc.) et au-delà de nos projections et des engagements que nous avons pu prendre.

Je vais répondre très brièvement, parce qu'il n'y a pas lieu de s'étaler sur les débats et les provocations faites par le Front National. On va arrêter de parler du passé et essayer de parler de présent et d'avenir.

Liévin est tellement écrasé par son impôt que les populations voisines viennent s'y installer.

Les voisins héninois et Steeve BRIOIS – il faut aussi le préciser et le rappeler – ont pu bénéficier du travail acharné fait par le prédécesseur, Eugène BINAISSE.

Je vais juste rappeler les propos de Steeve BRIOIS parus dans l'Express d'avril 2014 : « Baisser les impôts, c'est plus facile à dire qu'à faire ». Effectivement, il est plus facile de ne rien faire et de dire.

Pour le groupe représenté par Monsieur LAMAND, « un budget qui se ressemble », mais qui est satisfaisant – je vous remercie de le préciser –, des projets qui correspondent aux attentes et aux besoins de nos populations, entre autres la réfection des routes.

Je vois que les uns et les autres sont nostalgiques d'une époque qui n'est plus celle d'aujourd'hui. Je pense que l'on peut remercier Jean-Pierre KUCHEIDA d'avoir passé le relais à Laurent DUPORGE qui, je le rappelle, Monsieur LAMAND, a aussi parlé – et nous avons pu échanger sur ce sujet lors du débat d'orientation de 2016 – d'une éventuelle baisse d'impôt – « éventuelle » bien sûr, il faut rester sérieux et ne pas faire de promesses en l'air –, si la capacité financière de la commune nous le permettait.

Ce n'est pas un domaine qui vous tient seul à cœur.

En tout cas, c'est avec beaucoup de rigueur, de sérieux et de professionnalisme que les équipes ont su traduire la ligne et le projet politique de la majorité municipale au côté de Laurent DUPORGE et de Daniel DERNONCOURT, en charge des finances.

Le groupe socialiste remercie vivement l'ensemble des équipes municipales et apporte ses félicitations et encouragements à tous, au travers de notre Directeur général des services, Serge KUZNIAK.

Bien entendu, le groupe socialiste, lors de la présentation du budget, votera favorablement le budget présenté.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre*).

Je vous remercie, mes chers collègues, pour ces différentes interventions.

Je dirai préalablement que la vie politique, ce n'est pas de la calomnie, ce ne sont des petites phrases. Monsieur KAZNOWSKI, votre phrase, enregistrée ici même – puisqu'il y a une sténotypiste – « socialistes voyous », je la transmettrai au premier secrétaire de la fédération socialiste du Pas-de-Calais et je lui demanderai de lui apporter les suites qui lui conviennent.

La vie politique, ce ne sont pas des insultes que l'on se crache à la figure comme vous le faites, Monsieur KAZNOWSKI ! C'est autre chose. C'est sérieux. Cela se respecte ! Les femmes et les hommes qui s'engagent en politique se respectent ! Vous n'avez pas besoin de porter des accusations, d'utiliser des mots comme vous le faites ! Je trouve cela scandaleux et particulièrement irrespectueux ! Nous ne le faisons pas à votre égard, ne le faites donc pas à l'égard des autres !

Je transmettrai cela à Monsieur Yann CAPET, premier secrétaire de la fédération socialiste du Pas-de-Calais, pour qu'il engage, s'il le désire, des poursuites à la suite de cette phrase qui est enregistrée officiellement dans le cadre d'un Conseil municipal.

Deuxièmement, s'agissant de cette baisse de DGF évoquée ici par les uns et par les autres, eh bien, je vais vous surprendre.

Cette DGF a été mise en œuvre par ce gouvernement et, en tout cas pour la ville de Liévin – puisque je suis maire de la ville de Liévin –, pendant des années et des années, nous avons tous défendu ici même – en tout cas pour ceux qui étaient au Conseil municipal – une idée qui nous paraissait juste, qui était celle de redistribuer davantage aux communes qui disposaient de ressources réduites, par rapport à d'autres qui en disposent parfois de beaucoup. C'est ce que l'on appelle la péréquation. Je constate en tout cas que, sur la loi de finances à laquelle vous faites référence, Monsieur KAZNOWSKI, cette notion de péréquation a été renforcée au travers de l'augmentation de la DSU (180 M€ supplémentaires, ce n'est pas rien), elle se traduit également par la dotation de solidarité rurale (180 M€ là également) qui est ajoutée à cette péréquation en direction des communes les plus pauvres.

Par conséquent, ici à Liévin en tout cas, n'affirmons pas qu'il y a eu baisse des dotations. Au contraire, il y a eu augmentation des dotations. Je remercie donc ceux qui ont gouverné le pays de mettre en ŒUVRE cette idée de péréquation, que nous avons réclamée pendant des années et des années, qui n'avait jamais été mise en place, mais qui en tout cas ici, depuis quelque temps, se met en place. Je vous ai donné les chiffres, ce ne sont pas des chiffres donnés en l'air et, si cela vous intéresse, il suffit de lire la Lettre du maire et ces chiffres sont là.

Troisièmement, je pense que les explications apportées par Monsieur DERNONCOURT sont de ce point de vue très claires, les explications apportées par les présidents de groupe de la majorité municipale le sont tout autant et même quelques affirmations de Monsieur LAMAND montrent que cette commune est dans la bonne voie et qu'elle est gérée comme il se doit. Et, quand on n'a pas grand-chose à dire, on s'en va chercher des exemples et des comparaisons qui sont d'une absurdité totale. Quand vous me dites d'aller faire un tour à Hénin-Beaumont, Monsieur KAZNOWSKI, je peux vous dire que je ne suis pas prêt d'aller chercher des exemples là-bas ; surtout lorsqu'on tire quelque part profit d'un travail difficile qui a été réalisé par Monsieur Eugène BINAISSE, qui est arrivé dans des conditions ô combien difficiles, car c'est lui qui a remis les finances de la commune d'Hénin-Beaumont en bon ordre et ce n'est certainement pas Monsieur Steeve BRIOIS. Quand vous me dites d'aller chercher de l'inspiration dans les investissements ou dans l'aménagement de la commune d'Hénin-Beaumont, je peux vous dire que je suis beaucoup plus fier de regarder ce qui se fait à la ville de Liévin que ce qui se fait à la ville d'Hénin-Beaumont. Il suffit tout simplement de lever un peu la tête en l'air et de regarder le nombre de grues et de chantiers qu'il y a

dans une commune. Je peux vous assurer que, si vous faites la comparaison entre la ville de Hénin-Beaumont et la ville de Liévin, cette comparaison se fait à notre bénéfice.

Ce n'est donc certainement pas là que j'irais chercher les comparaisons, surtout quand, dans le même temps – et on parlait du soutien que l'on apporte au tissu associatif qui forme le lien social, qui est une forme d'humanité dans une commune –, on muselle cette vie associative ; on peut parler de la Ligue des droits de l'homme, du secours populaire et de bien d'autres ! Ce n'est certainement pas cet exemple-là que je vais suivre, mais bien au contraire celui que nous prenons ici, à la ville de Liévin. Ce ne sont pas quelques manifestations de prestige permettant de rassembler pendant quelques heures beaucoup de population qui font que l'on a un bilan municipal qui est positif, Monsieur KAZNOWSKI !

Monsieur LAMAND, je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit.

Sur la baisse de fiscalité, je rejoins Madame Samia GACI. J'ai pris un engagement, celui de ne pas procéder à l'augmentation des taux qui sont votés par ce Conseil municipal. Cet engagement a été respecté et il le sera jusqu'au bout. Je le répète ici aujourd'hui, comme l'a d'ailleurs un peu précisé Daniel DERNONCOURT, nous n'avons pas suffisamment de visibilité pour nous permettre de dire que l'on va baisser les impôts. Mon souhait, Monsieur LAMAND, est de pouvoir effectivement un jour le faire, mais je ne suis pas homme à promettre des choses en l'air, à dire « on va le faire, ne vous inquiétez pas » et de ne pas le faire ou de reporter tout cela à une date que l'on ne connaît pas. Quand je m'engage, je fais. Aujourd'hui, je ne suis pas capable de m'engager. Par conséquent, je ne le dis pas et je dis d'ailleurs aux représentants de la presse de ne pas commencer à écrire dans leur compte rendu que le maire de Liévin a promis une baisse d'impôt. Non ! Je ne promets pas cette baisse d'impôt ; mais, si un jour j'ai la possibilité de le faire, je le ferai.

Je suis bien conscient d'une chose, Monsieur LAMAND, c'est que les temps sont difficiles et en particulier pour celles et ceux qui, parfois au prix de durs sacrifices, ont accompli ce qui reste un rêve pour tout le monde, celui de devenir propriétaire, d'avoir son petit bien, sa maison que l'on va ensuite transmettre à ses enfants. C'est vrai que, parfois, l'accumulation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière est une charge qui est lourde et difficile.

En tout cas, Monsieur LAMAND, si c'était si difficile et si repoussoir, comment expliquez-vous que nous ayons aujourd'hui à Liévin une population en augmentation ? Comment expliquez-vous, Monsieur LAMAND, que, il n'y a pas longtemps, nous faisons le bilan des dépôts de permis de construire pour des maisons individuelles ? Comment expliquez-vous que, entre 2016 et 2015, ce chiffre a été multiplié par 4 ? C'est parce que l'on voit aussi que, à Liévin, il se passe des choses, que des services de qualité sont apportés à la population, que c'est une ville qui vit, une ville qui investit sur l'avenir, c'est donc une ville dans laquelle on a envie de venir vivre. Les chiffres sont là ! Je ne parle pas en l'air, je parle sur la base de constats qui sont faits. La ville de Liévin attire aujourd'hui et j'en suis particulièrement heureux.

Monsieur DERNONCOURT, oui, nous sommes sur la bonne voie. Je suis aujourd'hui quelque part en responsabilité dans la conduite de cette commune, mais ce n'est pas parce que j'ai voulu que cela marche, nous l'avons voulu, Monsieur DERNONCOURT. Vous avez raison de le préciser, il convient de regarder un peu d'où nous revenons. Il y a encore de cela quelque temps, vous le savez bien, Monsieur DERNONCOURT, on a tenu quelques réunions, on a eu quelques débats entre nous au tout début et on se demandait quand nous allions y arriver, quand nous sortirions de ces clignotants qui étaient au rouge. Nous nous sommes tenus à une ligne de conduite. Cette ligne de conduite est simple, c'est une ligne de conduite de bon sens, d'une gestion en bon père de famille. Sur le fonctionnement, sur la gestion et l'utilisation des deniers publics, si rares, si précieux aujourd'hui, nous avons été d'une vigilance de tous les instants. J'ai pour habitude de dire que, à Liévin, nous savons ce qu'est un euro dépensé.

Sur la recherche de financements complémentaires, nous avons été percutants. S'il y a encore eu autant d'investissements consentis à Liévin, c'est parce que nous sommes allés chercher ces subventions, ces crédits, cet argent qui était nécessaire ; nous sommes aussi allés à la recherche de nouveaux partenaires, en particulier de partenaires privés, parce que nous nous sommes dit qu'il serait peut-être intéressant de voir multiplier cet investissement public par de l'investissement privé. Force est de constater que ces investisseurs privés ont multiplié cet investissement public que nous portons.

Au-delà de cette gestion rigoureuse des deniers publics, nous avons continué à investir, nous n'avons jamais refusé d'investir, nous avons toujours voulu continuer à maintenir un haut niveau d'investissement.

En effet, l'investissement, c'est l'avenir. Une ville qui n'investit pas, c'est une ville qui meurt, c'est une ville qui ne permet pas à sa jeunesse en particulier d'avoir un avenir. Nous avons donc continué à investir fortement.

Et le miracle dans tout cela, Monsieur DERNONCOURT, est que nous nous sommes désendettés et aussi que notre épargne brute n'a cessé d'augmenter. De ce fait, aujourd'hui, nous autofinçons une grande partie de nos investissements, pour plus de la moitié. Sacrée performance quand même ! Notre taux d'endettement qui était de 11 ans, sachant que la côte d'alerte est de 13 ans, est de 4,8 années aujourd'hui. Le taux d'endettement, qui était de plus de 110 %, est redescendu à 85 % et nous nous rapprochons, progressivement mais sûrement, de cette moyenne nationale qui est à 78 %. Nous avons eu à supporter en 2016 un emprunt important au titre de la fin des conventions publiques d'aménagement, mais je pense que, d'ici la fin de l'année 2017, nous allons être dans cette moyenne. C'est le miracle qui a été accompli.

Je sais bien que, lorsqu'on est dans l'opposition, il faut toujours essayer de chercher des choses. Mais, quand les choses sont bien faites, on peut parfois en convenir. Au-delà d'être dans l'opposition, vous êtes des représentants de la population liévine. Or, ce que nous faisons ici, c'est dans l'intérêt de toute la population liévine, et pas dans l'intérêt de quelques groupes de la population liévine. À ce titre, lorsque les choses sont bien faites, lorsque les résultats sont là, on se doit d'en convenir et se dire effectivement que, sur ce sujet-là – et on peut en parler sur d'autres –, le succès est au rendez-vous et que c'est ainsi qu'il faut poursuivre dans l'avenir.

Mes chers collègues, puisque nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire, je pense que la ligne a été donnée, elle a été donnée à Monsieur DERNONCOURT qui est l'adjoint aux finances, elle a été donnée aux services que je remercie énormément. En effet, dans le « nous », Monsieur DERNONCOURT, vous avez eu raison de préciser que les services ont été précieux. Au moment où, au tout début, il a fallu réduire les charges de fonctionnement, les crédits de fonctionnement qui leur étaient accordés, jamais nous ne les avons entendus râler, jamais nous ne les avons entendus dire « cela ne va pas être possible, on ne va pas y arriver, on ne veut pas ». Au contraire, tous ont dit « ce défi, on va le relever ».

Aujourd'hui, sur les dépenses de fonctionnement, la récompense est là. Depuis que nous sommes là, depuis ma prise de fonction, en tout cas en 2013, je peux vous dire que l'élaboration de ce budget 2017 va être le plus facile que nous ayons eu à faire depuis 2013, parce que, enfin, nous pouvons travailler sereinement, parce que les voyants ne sont plus au rouge, ils ne sont plus à l'orange, ils sont au vert. C'est donc beaucoup plus agréable, Monsieur DERNONCOURT, de travailler ainsi, en ayant cette sérénité, cette tranquillité, cette visibilité.

Ceci étant, ce n'est pas pour autant que nous allons relâcher nos efforts. En effet, il y a encore beaucoup à faire. Nous avons encore l'ambition d'améliorer tout cela et, à un moment donné, si nous pouvons alléger la charge contributive des Liévine et des Liévin, nous le ferons. C'est donc ainsi qu'il faut poursuivre nos efforts, toujours pour pouvoir, l'année prochaine, dans deux ans, dans trois ans, présenter des budgets, avoir des débats d'orientation budgétaire qui soient aussi favorables que celui que nous présentons aujourd'hui.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais ajouter sur cette présentation et je vous remercie de vos contributions respectives.

Il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire. Monsieur KUZNIAK, je crois que, désormais, nous le votons.

M. KUZNIAK.- Non.

M. LE MAIRE.- C'est donc seulement dans les grandes collectivités.

M. KUZNIAK.- Il faut voter la délibération.

M. LE MAIRE.- Sur cette délibération du débat d'orientation budgétaire, qui s'abstient ? (*Personne*).

Qui vote contre ? (*Personne*).

Cette délibération est-elle approuvée à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

J'ose espérer que ce sont mes explications et celles de nos collègues qui permettent cette belle unanimité.
Je vous remercie.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Monsieur JACKOWSKI, pour le centre aquatique Nauticaa.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exploitation, l'extension et la réhabilitation du centre aquatique Nauticaa - Avenant n° 1

M. JACKOWSKI.- Je vous rappelle que le centre aquatique Nauticaa, situé rue Hoche à Liévin, est la propriété de la Ville de Liévin. Il est géré en DSP (délégation de service public) depuis le 1^{er} janvier 1997 par la société Equalia.

Ce contrat de DSP arrive à son terme le 31 décembre 2017. Il avait été décidé, lors du dernier Conseil municipal en date du 15 décembre 2016, de renouveler ce mode de gestion et d'engager des travaux qui semblent aujourd'hui indispensables pour garantir une bonne poursuite des activités.

Dès lors, il est indispensable de prévoir des études complémentaires pour établir au plus juste un état des lieux de la structure, en somme un ticket de sortie pour l'ancien délégataire et un état d'entrée pour le nouveau. L'objectif primordial de cet avenant est d'établir un diagnostic des travaux à envisager dans l'immédiat, à court terme et à long terme.

On vous propose donc d'approuver l'avenant n° 1 de la mission d'AMO dans le cadre de l'exploitation, l'extension et la réhabilitation de Nauticaa.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des interventions ? (*Aucune*).

Effectivement, nous avons besoin de cette mission pour avoir une bonne idée des travaux à engager pour remettre en état certaines installations, également pour avoir connaissance de ce qui relève de l'actuel délégataire, qu'il se doit de réaliser et que nous lui demanderons de réaliser lorsque le contrat nouveau sera signé. Peut-être est-ce d'ailleurs l'actuel délégataire qui l'obtiendra, je n'en sais rien, une DSP est actuellement lancée, je ne vais pas donner le gagnant, les offres ne sont pas encore déposées. En tout cas, nous avons besoin de savoir ce qu'il convient de faire de manière à avoir connaissance de tout cela au moment où il y aura le nouveau délégataire et surtout pour que l'ancien puisse réaliser ce qu'il doit réaliser. En effet, il n'est pas tout à fait normal que des travaux qui devaient être réalisés ne le soient pas.

Pour cela, nous vous proposons de recourir à cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec d'ailleurs un cabinet qui est particulièrement bon. Je le dis, j'ai eu l'occasion de les rencontrer à plusieurs reprises – n'est-ce pas Monsieur VAN BEVEREN ? C'est un bon cabinet, ce qui n'est pas toujours le cas. En l'occurrence, ils prennent leur mission à cœur à 100 % et ils font un travail remarquable.

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- Constitution d'un groupement de commandes pour fourniture et livraison de vêtements, chaussures et équipements de protection individuelle pour les services municipaux et le CCAS

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de vêtements, de chaussures et d'EPI pour les services municipaux et le CCAS. Il a été décidé la création d'un groupement de commandes. Ce groupement de commandes coordonné par la Ville de Liévin sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, mais, après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Il convient donc de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes dans le cadre d'une convention constitutive.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Sommes-nous tous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Madame HAAR.

- **Marché de fourniture et livraison de vêtements, chaussures et équipements de protection individuelle pour les services municipaux et le CCAS**

Mme HAAR.- Il s'agit d'établir le marché de fourniture et livraison de vêtements, chaussures et EPI pour les services municipaux et le CCAS.

Vu les différents textes s'y appliquant et les besoins communs aux deux structures, ce marché sera alloué à bons de commande sur six secteurs d'équipements professionnels et il sera passé pour une période allant au plus tôt du 1^{er} avril 2017 ou au plus tard à sa date de notification, pour se terminer le 31 décembre 2017. Ce marché sera reconductible de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois pour des périodes de 12 mois.

Vous avez les intitulés des six lots, ainsi que les montants annuels hors taxes reprenant les limites minimales et maximales de chaque lot.

Le montant annuel de ce marché est estimé pour l'ensemble des lots au minimum de 37 500 € HT et au maximum de 160 000 € HT.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017 de la Ville de Liévin et du CCAS et les budgets suivants.

Le choix de la procédure envisagée sera l'appel d'offres ouvert conformément aux différents dispositifs du code des marchés publics.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Madame HAAR, vous nous assurez que tout le personnel devant avoir des équipements de protection l'a bien ?

Mme HAAR.- Oui, pratiquement. Quelques-uns ne sont pas encore équipés, mais c'est en cours.

M. LE MAIRE.- Je signale qu'un gros travail a été fait là également, parce que la situation était assez inégale. Aujourd'hui, cela se régularise.

M. DERNONCOURT.- Tous les personnels seront bien protégés.

M. LE MAIRE.- Je fais d'ailleurs observer, Monsieur JACKOWSKI, que les intervenants sportifs m'ont indiqué qu'il y avait certes des chaussures de sécurité pour les services techniques, mais pas de basket de sécurité pour les intervenants sportifs.

(*Rires*).

Mes chers collègues, y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Est-ce voté à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Marché de prestations de services horticoles sur le territoire communal**

M. MACQUART.- Ce marché à bon de commandes est alloué et il est passé pour les besoins du service horticole pour les années 2017 à 2020. La procédure utilisée pour ce marché est l'appel d'offres ouvert dont les prestations donnent lieu à un accord-cadre avec minimum et maximum.

Le premier lot concerne la gestion du patrimoine arboré, ce qui concerne l'élagage, l'abattage et la suppression des souches, pour un montant prévisionnel minimum de 10 000 € et un maximum de 50 000 €.

Le deuxième lot concerne le désherbage thermique, mécanique et manuel de la voirie et des espaces associés, pour un minimum de 50 000 € et un maximum de 200 000 €.

Enfin, le troisième lot concerne la pose, l'arrosage et la dépose des vasques et bacs fleuris associés, pour un montant prévisionnel minimum de 20 000 € et un maximum de 80 000 €.

Le montant annuel hors taxes du marché est estimé au minimum à 80 000 € et au maximum à 330 000 €. Le marché prendra effet à sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2017.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des interventions ? (*Aucune*).

Monsieur LUDWIKOWSKI n'est pas là. Il nous aurait sans doute parlé des fameux produits phytosanitaires. Je signale que, à sa demande, puisqu'il avait évoqué cela lors du dernier Conseil municipal, nous lui avons transmis tous les documents pour sa compréhension.

Effectivement, les produits utilisés par la Ville de Liévin et par ses prestataires respectent bien évidemment l'ensemble des dispositions réglementaires en la matière. Les services techniques continuent d'ailleurs à travailler sur cette question pour toujours s'améliorer. En tout cas, tout cela lui a été donné.

M. MACQUART.- Quand on aura attribué ce marché, d'ici environ quatre semaines, on aura affaire à des professionnels à qui on demandera des avis et des conseils.

M. LE MAIRE.- Pas de souci là-dessus ?

Sommes-nous d'accord pour cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Attribution du marché de travaux d'entretien, de remplacement de la signalisation horizontale et verticale, travaux de fourniture et pose de barrières, bornes, jalonnement directionnel et glissières de sécurité**

M. MACQUART.- Ce marché concerne la signalisation. Ce marché est décomposé en deux lots. La procédure utilisée pour ce marché est l'appel d'offres ouvert dont les prestations donnent lieu à un accord-cadre avec minimum et maximum. Sa durée est de 12 mois pour la première année et sera reconductible de façon expresse jusqu'à son terme avec trois périodes de reconduction de 12 mois pour une durée totale de 48 mois, toutes périodes confondues.

Les lots ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 6 décembre 2016.

Le premier lot, qui concerne la signalisation horizontale et verticale, est attribué à la société Miditraçage de Lomme, pour un montant de 40 000 € et un maximum de 200 000 €.

Le deuxième lot, qui concerne les barrières, les bornes, le jalonnement et les glissières, est attribué à la société Signe Plus de Liévin, pour un minimum de 30 000 € et un maximum de 200 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Cette délibération est-elle adoptée à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

- **Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge financière des travaux de construction d'un immeuble et d'aménagement de ses abords destinés à la location de logements pour la SA d'HLM 62/59 Picardie et aux bureaux de la police municipale de la Ville de Liévin**

Mme MASSIN.- Monsieur le Maire, des logements sociaux doivent être construits rue Antoine Dilly par la société HLM 62/59 Picardie, ainsi que des bureaux destinés à la police municipale de la Ville de Liévin.

Afin d'assurer la cohérence des travaux et d'optimiser les moyens tant techniques que financiers, les deux parties s'entendent pour désigner la société HLM 62/59 Picardie comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MASSIN.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien saisi l'objet de cette délibération. Je préfère donc le préciser, en particulier par rapport à ce qui a déjà été dit dans cette assemblée.

Nous avons préalablement pris le parti de faire réaliser cet ensemble, qui comprenait également les futurs locaux de la police municipale de Liévin, par un opérateur qui s'appelle la SA d'HLM 62/59 Picardie et nous aurions été locataires des mètres que nous occupions. Nous avons retravaillé le dossier, nous avons regardé financièrement tout cela et nous nous sommes rendu compte que nous avons tout intérêt à nous rendre propriétaires de ces mètres carrés. Ce n'est donc plus une location qui sera opérée pour ce commissariat de la police municipale, ce sera une acquisition, nous serons propriétaires de ces mètres carrés.

J'ajoute la raison pour laquelle nous pouvons le faire. Comme nous avons des capacités financières retrouvées, nous pouvons aujourd'hui dégager la somme d'argent pour procéder à l'acquisition de ces mètres carrés nécessaires à la réalisation de ce commissariat pour la police municipale.

Je tenais à le préciser parce que c'est un changement d'orientation important, auquel je souhaitais vous sensibiliser.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Je pense que c'est une bonne initiative, Monsieur le Maire. En effet, nous avons quelques équipements anciens que nous louons et nous voyons parfois la difficulté qu'il y a à gérer l'entretien et le fonctionnement de ces équipements. Je pense donc que nous choisissons là la bonne solution.

M. LE MAIRE.- Je ne voulais pas retourner – là, c'était poussé à l'extrême – dans ce que nous avons connu pour la salle Bondeaux, dont nous avons eu du mal de sortir, mais dont nous sommes sortis.

Là, au moins, c'est clair. Nous achetons et nous serons propriétaires.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Marché d'assistance technique et d'ingénierie BTP**

M. MACQUART.- Dans le cadre de constitution du groupement de commandes entre la Ville et le CCAS, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée. La procédure utilisée pour ce marché est l'appel d'offres ouvert dont les prestations donnent lieu à un accord-cadre avec minimum, mais sans maximum. La durée du marché prend effet à sa date de notification et se termine le 31 décembre 2017. Le marché sera reconductible de façon expresse sur trois périodes de 12 mois, la durée totale étant de 47 mois toutes périodes confondues.

Les lots ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 20 décembre 2016.

Le lot 1, contrôle technique, a été attribué à la société BTP Consultant de Tincques, pour un montant minimum de 10 000 € et sans montant maximum.

Le lot 2, concernant la coordination sécurité et protection de la santé, a été attribué à la société APAVE de St-Laurent-Blangy, pour un montant minimum de 10 000 € et sans montant maximum.

Le lot 3, concernant la coordination des systèmes de sécurité incendie, a été attribué à la société CETING de Courrières, pour un montant minimum de 3 000 € et sans montant maximum.

Le lot 4, diagnostics techniques, pour tout ce qui concerne l'amiante et le plomb, a été attribué à la société AC Environnement de Riorges dans la Loire, pour un montant minimum de 10 000 € et sans montant maximum.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *(Aucune).*

Cette délibération est-elle adoptée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Marché de travaux - Extension, rénovation de l'école maternelle Condorcet Germinal - Avenant n° 1 du lot 9 Sol souple - peintures**

Mme VANCAILLE.- Cette délibération concerne les travaux d'extension et de rénovation de l'école.

Le lot 9, concernant les sols souples et les peintures, a été attribué à la société COEXIA de Lens, pour un montant de 131 768,40 € par une délibération du 10 octobre 2014.

Dans le cadre de ces travaux, il est apparu judicieux de remplacer la peinture simple qui était prévue par la pose d'une toile de verre aimantée, l'objectif étant de permettre aux enseignants d'afficher plus aisément dans leur classe. Cette solution technique évitera donc la détérioration des murs de manière précoce.

Ces démarches sont qualitatives mais imposent quand même un complément de coût de 15 975,50 € HT, soit une augmentation de 14,55 % du marché initial, ce qui porte le montant final à 150 939 €.

Il est précisé aussi que le délai d'exécution est inchangé.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

C'est une observation que nous faisons notamment au travers des visites de chantier. J'avoue que j'ai été un peu agacé de voir que l'on repeint les classes – c'est d'ailleurs fort bien fait – et, quelque temps après, il y a des punaises, de la Patafix qui dégradent cette peinture ; ce qui fait que, d'une manière assez prématurée, les murs ne sont pas très jolis.

Nous avons donc pris la décision suivante : sur les groupes scolaires qui font l'objet d'une rénovation importante – c'est le cas à Condorcet, ce sera le cas demain à Lamendin, à Jean Macé La Fontaine et ce sera encore le cas à Jean Jaurès –, nous poserons sur certaines parties de murs de classe de la fibre de verre aimantée qui permet, avec des aimants, de coller des affiches, des dessins, etc. Par contre, sur les groupements scolaires plus anciens, là où il n'y a pas de travaux de réhabilitation très importants, nous mettrons des panneaux de liège ; de manière à ce que, lorsque nous repeignons les classes, cela dure plus longtemps.

Cela se fait bien évidemment en étroite collaboration avec les enseignants et enseignantes, parce qu'il faut ensuite que cela soit respecté.

Cela coûte un peu plus cher, mais nous allons y regagner par la suite.

M. MACQUART.- Un essai va être fait dans la classe du directeur de l'école Condorcet et une visite aura lieu courant mars.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin : résidence La Sablière - Cession par la Commune de lots à bâtir

M. GRABARZ.- Dans le cadre de l'aménagement de la résidence de La Sablière, notre communauté assure la commercialisation de terrains à bâtir. Il s'agit de lots qui ont été clairement identifiés, numérotés, avec un prix déterminé fixé selon l'estimation du service France Domaine du 24 mars 2016, la TVA étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi, avant la régularisation des actes, un protocole existe avec d'abord la signature d'une promesse de vente, avec le versement d'un acompte de 2 % du prix de vente, puis, à la signature des actes de vente, il y a le versement d'une somme forfaitaire de 1 500 € correspondant en quelque sorte à une caution pour tout risque de dégradation des équipements publics liée aux travaux de construction.

Cela dit, dernièrement, une nouvelle réservation a été faite et adressée à Monsieur le Maire pour la résidence La Sablière, au profit de Monsieur JUSTINE et Madame DROULEZ, pour le lot n° 35, en lieu et place du lot n° 41. Il s'agit donc aujourd'hui de céder à Monsieur JUSTINE et Madame DROULEZ de Liévin le lot n° 35 d'une superficie de 719 m² au prix de 67 000 € HT, cela sous réserve de deux conditions suspensives : l'obtention d'un permis de construire et l'obtention du financement nécessaire à l'opération.

Les formalités nécessaires à cette transaction seront faites par Monsieur le Maire ou son représentant qui signera l'acte en la forme notariée.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRABARZ.

Mais, qui est Monsieur JUSTINE ?

M. GRABARZ.- C'est un homme de Liévin que je connais, mais je ne sais pas ce qu'il fait.

M. LE MAIRE.- Monsieur Adrien JUSTINE est un employé de cette Ville de Liévin, il travaille au service communication. Je vous jure que je ne l'ai pas obligé à acheter ce terrain.

(Rires).

Il l'a fait volontairement, il est intéressé réellement. Je suis très heureux qu'il investisse et qu'il réalise son projet immobilier à Liévin. Cela donnera peut-être des idées à nos amis journalistes. S'ils n'ont pas encore de maison, pourquoi ne pas investir à cet endroit-là ?

Je vous signale que les travaux pour les noues, pour renforcer l'écoulement des eaux pluviales, etc., sont terminés ou presque. Il ne reste que les puits de perte à faire.

Je rappelle que, à la suite des inondations qui ont eu lieu il y a quelques mois, nous avons pris la décision de renforcer tout cela. La décision a été prise très rapidement. Pour preuve, les travaux sont quasiment terminés aujourd'hui. Je pense que cela rassure beaucoup les personnes qui vivent dans ce lotissement.

M. MACQUART.- Ce sera terminé pour la première semaine de mars.

M. LE MAIRE.- Madame DIART, il faudrait peut-être y faire une petite visite de chantier.

Pas d'observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Liévin : angle des rues Jules Bédart et du Docteur Biat - Programme de 23 logements Maison & Cités - Dénomination**

M. WITCZAK.- Lors du Conseil municipal du 30 juin 2008, il a été décidé de dénommer la résidence de 20 logements collectifs en accession à la propriété MC Développement, sise à Liévin, à l'angle des rues Jules Bédart et du Docteur Biat, « résidence du jardin public ». Or, ce programme n'a pu être effectué.

Maisons & Cités a déposé une demande de permis de construire en vue de la construction de 23 logements sur ledit terrain.

Il est proposé d'attribuer un autre nom à cette future résidence : « résidence Louise Aronio de Romblay ».

Louise Aronio de Romblay...

M. LE MAIRE.- Monsieur WITCZAK, je pense qu'on peut laisser le soin aux conseillers municipaux et adjoints de lire. Je pense que tout le monde connaît Madame Aronio de Romblay.

M. WITCZAK.- On peut quand même dire que c'était une femme de grande valeur, qui a vécu au XIXe et au XXe siècle et qui a eu une action particulièrement importante durant la guerre 1914-1918.

M. LE MAIRE.- Si, un jour, vous souhaitez avoir davantage de renseignements sur cette dame méritante, Monsieur DUCROQUET, qui est présent dans la salle parmi le public, pourra vous apporter tous ces renseignements, notamment dans le cadre de la maison de la mémoire où il est souvent. Je vous encourage à aller le rencontrer si vous souhaitez connaître la vie et l'engagement de Madame Louis Aronio de Romblay.

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame BELVA.

- **Liévin : béguinage de 40 logements SIA Habitat - Dénomination**

Mme BELVA.- Il avait été décidé de dénommer une résidence « Claude Berry » en 2011. Ceci n'a pas été fait. C'est remplacé par un béguinage. Il est proposé d'appeler ce béguinage la « résidence Les Tulipes » et d'appeler la rue la desservant « Stephan Szczepanski ».

M. LE MAIRE.- C'était un rescapé de la catastrophe du 27 décembre 1974. Sa femme, Anna, habite d'ailleurs toujours la cité de Saint-Amé.

M. GRABARZ.- Il a été conseiller municipal.

M. LE MAIRE.- Effectivement. Son image est d'ailleurs sur l'une des deux reproductions à l'hôtel de ville, là où on voit François MITTERRAND dans la salle François Mitterrand, qui était à l'époque la salle d'honneur. Il y a deux mineurs à côté de François Mitterrand, dont Stephan SZCZEPANSKI.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

La délibération suivante est retirée.

« Inscription de l'itinéraire de randonnée des sites de mémoire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée »

Il y a des modifications à apporter et c'est le Conseil départemental qui va devoir les apporter.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : Plan local d'urbanisme**

M. DARRAS.- Nous allons évoquer la loi ALUR, Accès au logement et à un urbanisme rénové, du 24 mars 2014. Celle-ci, entre autres choses, rend obligatoire la prise de compétence Urbanisme par les établissements publics de coopération intercommunale et donc l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois qui précèdent cette échéance, la compétence Urbanisme reste communale.

En ce qui nous concerne, nous pensons que cette démarche est prématurée et nous souhaitons continuer à gérer directement l'aménagement du territoire de la commune, mettre en place le projet de vie et le modifier si nécessaire.

Je précise que 20 % de la population, cela fait 48 000 à 49 000 habitants et que 25 % des communes font 9 communes. Je pense que nous ne serons pas la seule commune à délibérer en sens.

Nous vous proposons de ne pas transférer à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin la compétence Urbanisme ; étant entendu, comme le précise la loi, que, après le renouvellement du Conseil municipal, la question sera à nouveau posée. Ceux qui seront élus à ce moment-là aviseront.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je ne pense pas qu'il faille confondre le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) proposé par le gouvernement et la mutualisation qui pourrait s'organiser au sein de la CALL. Il faut bien faire la différence.

Je pense qu'un groupe de travail pourrait se constituer pour apporter une réponse cohérente lors du prochain mandat. Il pourrait préciser en effet ce qui est transférable et ce qui ne l'est pas, comme ce qu'a fait par exemple la Communauté d'Arras, en précisant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Au lieu de faire un paquet cadeau en disant qu'on transfère tout, on pourrait dire, le cas échéant, ce pour quoi on accepte le transfert et ce pour quoi on ne l'accepte pas.

Je pense que la municipalité doit pouvoir garder son pouvoir d'aménagement des espaces dans la ville, car ce transfert de compétence n'est pas assez affiné. Je suis d'accord avec Jérôme sur la proposition d'être contre ce transfert pour l'instant.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je partage l'avis d'Yvon LEJEUNE, parce que c'est un domaine particulièrement sensible qui doit rester de la responsabilité des élus locaux. Plutôt que de transférer un tel pouvoir dans une structure dont les notions de solidarité ne sont pas toujours au cœur des préoccupations – on le constate au niveau de la Communauté d'agglomération –, je pense qu'il est sage que chaque commune conserve pour l'instant ses pouvoirs dans ce domaine.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune*).

Je partage pleinement l'avis de mes collègues.

L'idée n'est pas mauvaise, loin de là, mais, effectivement, elle mérite d'abord d'être affinée – vous avez raison Monsieur LEJEUNE. En l'occurrence, cela n'a pas du tout été affiné, c'est un transfert en bloc et ce n'est donc pas concevable en la matière. Cela mérite d'être travaillé et affiné, ce qui n'a pas été le cas parce que cette loi ALUR vient de tomber. Nous ne pouvons pas accepter en l'état ce transfert de compétence en bloc. C'est effectivement stratégique dans le développement et l'aménagement d'une commune.

Par ailleurs, c'est prématuré parce que, de toute façon, les services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ne disposent pas de l'expertise et de la capacité à pouvoir assumer cette compétence aujourd'hui.

Cela m'amène à penser autre chose. Ce transfert prendrait d'autant plus d'importance et aurait beaucoup plus de poids et de valeur si nos communautés d'agglomération allaient un peu plus loin dans leur relation, dans leur collaboration. Puisque vous évoquez Arras, Monsieur LEJEUNE, je répète mon attachement – je sais que Monsieur DERNONCOURT ne partage pas tout à fait cet avis, mais c'est le mien – à cette nécessité de travailler et de collaborer davantage ensemble, de se doter de cette nécessaire expertise technique qui est indispensable à notre territoire et qui nous fait défaut.

D'ailleurs, dans le cadre du rapport de Monsieur SUBILEAU, l'une des conclusions que l'on peut retirer de ce rapport est effectivement ce constat qui est fait d'un éparpillement de ces moyens techniques et moyens d'expertise technique. Je pense que les communautés d'agglomération auraient tout intérêt à se rassembler davantage. Elles l'ont fait dans le cadre d'un Pôle métropolitain, mais un Pôle métropolitain doit aller beaucoup plus loin. J'aspire à ce que, un jour, ce Pôle métropolitain puisse se transformer en Communauté urbaine et même – je vais plus loin – en une Métropole. Si la Métropole du bassin minier pouvait un jour émerger, bien évidemment dans la concertation, avec la collaboration de chacun et dans la compréhension puisque tout cela doit être expliqué et compris, je pense qu'enfin, à l'échelle de cette grande région des Hauts-de-France et face à la toute puissante Métropole lilloise, nous pourrions peser. Or, vous le savez très bien, il est nécessaire de pouvoir peser dans cette concurrence presque institutionnelle qui existe.

Je pense sincèrement que l'avenir de nos territoires passe aussi par une collaboration bien plus forte et donc par une réunion de chacune de nos instances. Ainsi, nous disposerons de tous les services et de toute l'expertise nécessaires pour pouvoir peser davantage. De plus, il y a aussi le poids politique. En effet, nos trois communautés d'agglomération réunies, cela veut dire quelque chose ; alors que, finalement, prises les unes à côté des autres, je ne vais pas dire que nous sommes des nains à l'échelle de la grande région, mais presque.

Il faut donc réfléchir à tout cela, prendre le temps de la réflexion et, au-delà de cette réflexion, s'y engager d'une manière un peu résolue. À un moment donné, ce que l'on explique depuis des années et des années, ce à quoi on aspire depuis des années, il faut peut-être véritablement se dire que l'on va le faire. À partir du moment où l'on dit « on va le faire », j'observe souvent que cela se fait.

J'appelle quelque part à cette réflexion et surtout à ce que la réflexion s'accompagne d'action. Je pense que c'est une nécessité pour l'avenir de nos territoires.

En tout cas, sur cette délibération, nous refusons ce transfert et l'élaboration de ce PLUi.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Nous rejetons cela à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur LELONG.

- **Liévin : La Sablière - Route d'Avion - Cession par la Commune d'un ensemble immobilier non bâti à la SARL STILNOR**

M. LELONG.- Monsieur le Maire, il s'agit d'autoriser la cession de deux emprises situées route d'Avion à la société STILNOR, une emprise de 18 822 m² au prix de 12,50 € HT le m², soit un total de 235 275 € HT, afin d'y réaliser un programme de 17 lots libres d'environ 450 m², de 13 lots libres d'environ 209 m² destinés aux personnes âgées et d'une emprise à usage commercial de 7 473 m² au prix de 10 € HT le m², soit un total de 74 730 € HT, afin de réaliser un programme de 12 lots libres de constructeur d'une surface moyenne de 472 m², soit une recette totale attendue de 310 005 € HT.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LELONG.

C'est à nouveau un programme immobilier sur cet ensemble, qui fait d'ailleurs suite à une délibération que nous avons votée, avec Monsieur BENSOUSSAN, promoteur immobilier qui doit réaliser sur le même secteur 129 logements.

Cela fait là 42 logements, ce n'est pas mal. C'est une bonne opération financière pour la Ville, puisque ces terrains nous sont revenus à 10 € le m² dans le cadre de la CPA et nous les revendons à plus de 12 €. Financièrement, nous nous en sortons favorablement, mais ce qui est surtout intéressant, ce sont les maisons qui vont être construites et les nouveaux Liévinois qui vont s'implanter chez nous.

Monsieur GOGUILLON, vous allez avoir du travail.

M. GOGUILLON.- Si cela continue, on va passer en troisième commune.

(*Rires*).

M. LE MAIRE.- Vous êtes très optimiste.

Pas de souci sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- **Liévin : 66, rue Germain Delebecque - Mise en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa**

M. MICHALAK.- La Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sollicite la commune de Liévin concernant la vente par la société SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa d'un immeuble situé au 66, rue Germain Delebecque, d'une superficie de 213 m², immeuble dont il est envisagé par le futur acquéreur de modifier l'usage pour le transformer en local commercial.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Notre cher Jacques BECQUET a du courage, puisque c'est le pharmacien Jacques BECQUET qui souhaite acquérir cette maison pour agrandir sa pharmacie et en particulier y vendre du matériel orthopédique. C'est compliqué.

M. GRABARZ.- Il n'y a pas que cela. Monsieur BECQUET va faire un local commercial pour l'orthopédie, mais il va surtout désengorger la maison médicale qui est encombrée de cartons, de différents ustensiles, qu'il pourra mettre dans cette maison attenante à sa pharmacie. Cela permettra donc, au niveau de la maison médicale, de créer un espace pour peut-être avoir un quatrième médecin.

M. LE MAIRE.- Très bien. Nous en avons besoin.

On parle souvent de désert médical dans les campagnes, mais les déserts médicaux sont en train de se créer ici même. Je suis très inquiet du fait des départs à la retraite non compensés de médecins à Liévin, puisqu'il y a une génération de médecins qui est en train de prendre sa retraite. Grâce à des initiatives comme celle de Jacques BECQUET, trois nouveaux médecins sont arrivés et peut-être un quatrième. Je vais bientôt avoir une rencontre avec un autre pharmacien qui envisage d'avoir le même projet de maison médicale. Je les encourage parce qu'ils nous amènent des médecins dont nous avons besoin. Pour autant, malgré cela, je suis inquiet pour l'avenir. Beaucoup de mes administrés viennent me dire qu'il est devenu compliqué de se soigner, que les médecins ont leur clientèle, qu'ils ne prennent pas beaucoup de nouveaux et qu'ils ont du mal à se soigner.

J'ai donc demandé à Monsieur GRABARZ de regarder cela, parce que c'est un spécialiste, pour voir si, à notre niveau, il ne pourrait pas y avoir un système incitatif, quitte à inciter financièrement l'installation de nouveaux médecins, de jeunes médecins à Liévin. C'est en effet une vraie préoccupation que j'ai pour l'avenir. J'ai demandé à Monsieur GRABARZ de travailler sur ce sujet et j'espère qu'il arrivera à me faire des propositions que je pourrai vous soumettre un jour de manière à permettre, grâce à des systèmes incitatifs, l'installation de jeunes médecins, parce que nous en avons besoin.

M. GRABARZ.- J'ajoute une précision, Monsieur le maire. Aujourd'hui, les jeunes médecins, qui sortent avec un niveau Bac+10, ne veulent plus travailler seuls, ils veulent travailler en groupe. Dans le bassin minier, il y avait hier le régime minier, qui est en train tout doucement de disparaître. Parmi les jeunes qui sortent de la faculté de Lille, une grande partie part dans d'autres départements plus ensoleillés – ce qui est fort dommage, également les spécialistes – et ceux qui restent dans la région veulent d'abord remplacer et ils ont peur de s'installer. Les conditions d'installation des jeunes sont le regroupement en médecine générale. Les données sont très claires, il faut créer des espaces qui permettent le regroupement pluridisciplinaire avec un dentiste, des infirmières, et, là, on a des chances de combler le déficit qui va s'accroître dans les années à venir, parce que la vague ne fait que débiter.

M. LE MAIRE.- Si les médecins s'installent, grâce à des initiatives comme celle de Jacques BECQUET, c'est parce qu'il y a aussi des médecins qui continuent d'avoir envie de s'installer chez nous. Nous ne sommes pas terre repoussoir, au contraire. Par contre, il faut favoriser leur implantation.

D'après ce que j'entends parmi les médecins, ce qui pèse surtout aujourd'hui dans la vie d'un médecin, ce sont toutes les formalités administratives et la paperasserie qui parfois occupent une heure et demie à deux heures de leur temps en soirée ; en fait, ils ne font plus du médical, ils font de l'administratif. Il faut peut-être travailler là-dessus, il faut réussir à les décharger de ces tâches administratives. C'est d'ailleurs pourquoi les maisons médicales fonctionnent, parce qu'on mutualise tout cela et on facilite la vie des médecins.

Pour vous dire que nous ne sommes pas terre repoussoir, je vais donner un exemple. Avec le nouveau délégataire qui gère le transport public, la société TRANSDEV, qui a dû se mettre à la recherche de collaborateurs de très haut niveau, le Président-directeur général, Monsieur DUJARDIN, m'a dit qu'ils avaient craint à un moment donné avoir du mal à trouver des collaborateurs de qualité. Eh bien, ils ont été très surpris, parce qu'ils en ont trouvé beaucoup. Beaucoup de ces personnes avaient envie de venir travailler dans le secteur ; elles considèrent qu'il y a un challenge important à relever, c'est un territoire qui les passionne et dans lequel elles ont envie de s'investir.

Je pense donc que ce territoire peut très bien intéresser des personnes qui ont une expertise importante, un niveau de qualification important, à partir du moment où on facilite leur implantation. C'est cela, Monsieur GRABARZ, dont je vous charge, pour essayer de faire en sorte que l'on puisse les faire venir.

Nous nous sommes un peu éloignés de cette délibération, mais il était important de le signaler, parce que c'est un vrai problème sur lequel il faut se pencher.

Y a-t-il des votes contraires sur cette délibération ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Liévin : logement 102 ter rue Jules Ferry - Changement d'usage**

M. MACQUART.- La Ville a été sollicitée par la DDTM en vue d'un changement d'usage du 102 rue Jules Ferry. En effet, La Vie Active, installée dans les locaux de l'école Jean Macé, est à l'étroit et souhaiterait louer cet immeuble pour son service d'éducation spéciale et de soin à domicile.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Elle a besoin de locaux, les locaux sont juste à côté. Je vous propose donc de leur attribuer. Avant cela, il faut changer l'usage de ces bâtiments.

Sommes-nous d'accord ?

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, Monsieur DARRAS et moi-même ne participerons pas au vote.

M. DARRAS.- Nous sommes administrateurs de La Vie Active.

M. LE MAIRE.- Ce sera donc noté au procès-verbal. Monsieur DARRAS et Monsieur LEJEUNE ne participent pas au vote.

Sommes-nous d'accord pour cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur DARRAS et Monsieur LEJEUNE ne participant pas au vote*).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

VI. SCOLAIRE

- **Classes de découvertes - Année 2017 - Participation des familles**

M. LARDEZ.- Un séjour devait avoir lieu au Portel, organisé par CAP Découvertes. Cette association s'étant désistée, une nouvelle procédure de marché a eu lieu. Elle a retenu l'offre d'Oxyjeunes voyages, avec un séjour d'une durée de cinq jours à Beck-sur-Mer.

Il conviendrait donc d'annuler la délibération n° 59.

Il faudrait ensuite fixer le montant de la participation des familles aux frais du séjour à Berck. Le coût réel s'élève à 349 €. Nous proposons les tarifs suivants :

- Elèves domiciliés à Liévin : 90 €.
- Elèves domiciliés hors Liévin : le coût réel, soit 349 € ; à la famille de demander le reliquat à la commune du domicile.

M. LE MAIRE.- La délibération est mal écrite. Il y a une erreur. Il est écrit « *élèves domiciliés hors Liévin : 90 €* ». Il faut rectifier. Pour les élèves domiciliés à Liévin, c'est 90 € et, pour les élèves hors Liévin, c'est le coût réel, 349 €.

Je précise d'ailleurs que, lorsqu'un petit Liévinois est scolarisé par exemple à Lens et qu'il fait un séjour de classe découverte, nous payons bien évidemment la différence entre ce que la ville de Lens sollicite à l'élève et ce que cela coûte ici, on compense.

J'appelle donc les communes avoisinantes à faire de même. J'ai par exemple été sollicité récemment par une famille de Servins qui ne comprend pas qu'on lui demande de payer les 349 €, je lui ai dit d'aller voir

son maire et j'appelle cette commune à avoir la même politique que la nôtre, c'est-à-dire que c'est à la mairie de Servins de mettre la différence pour que la famille n'ait à payer que 90 €.

Là-dessus, nous jouons notre rôle ; aux maires des autres communes de jouer également leur rôle et d'avoir cette solidarité. J'ai d'ailleurs écrit à la maire de Servins pour lui demander de financer le voyage de ce petit Servinois qui est scolarisé à Liévin, parce qu'il serait dommage que cet enfant ne puisse pas partir en voyage avec ses petits camarades.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération modifiée est adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

VII. JEUNESSE-LOISIRS

- Tarification des voyages à la mer

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il convient de délibérer pour les tarifs proposés pour les sorties à la mer, un voyage au mois de juillet et un voyage au mois d'août :

- 2 € par personne pour les adultes,
- une gratuité pour les moins de 18 ans.

Cette délibération vaudra pour cette année et les années à venir.

M. LE MAIRE.- De quelle mer s'agit-il, Madame GACI ?

Mme GACI.- La plus belle côte que l'on ait en France, la Côte d'Opale.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Effectivement, 2 €, ce n'est pas cher du tout, mais j'aurais aimé connaître le différentiel, savoir combien coûte le voyage.

M. LE MAIRE.- C'est le prix du bus divisé par le nombre de personnes qu'il y a dedans.

Monsieur TALAGA va nous répondre.

M. TALAGA.- Le transport sur la côte coûte aux alentours de 650 à 700 € pour la journée. Vous faites le différentiel. C'est vraiment un acte pour les personnes et les familles qui ne partent pas en vacances, sur une journée à la plage durant cet été, avec une gratuité pour les moins de 18 ans parce que cela fait aussi partie des choses qui peuvent se faire sur des sommes très petites.

M. LE MAIRE.- Je peux vous dire que les bus sont toujours remplis. Malheureusement, il y a énormément de familles qui ne partent pas en vacances et, pour certains de ces enfants, c'est la première fois qu'ils voient la mer. Je tiens beaucoup à ces voyages à la mer, c'est une initiative qui avait été prise par mon prédécesseur et il avait tout à fait raison.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

VIII. CULTURE

- Tremplin musical à l'occasion de la fête de la musique

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, il est rappelé que, à l'occasion de la fête de la musique qui est programmée comme chaque année le 21 juin, la Ville de Liévin organise un tremplin musical amateur, l'objectif de cette manifestation étant de sélectionner deux groupes qui se produiront sur le podium place Gambetta ou dans le centre Arc en Ciel, selon l'organisation de l'année, à Liévin lors de la fête de la musique ou lors d'un concert à Arc en Ciel.

Le règlement de ce concours est indiqué dans le rapport.

Il faut retenir qu'il est proposé de récompenser les deux groupes retenus par l'attribution d'une somme s'élevant à 800 € pour chaque groupe. À ce titre, un contrat sera établi fixant et précisant les relations entre la Ville de Liévin et les groupes retenus et portant sur le déroulement du concert de la fête de la musique ou d'un concert à Arc en Ciel à une autre date.

Il est demandé aux membres du Conseil d'accepter le présent règlement ainsi que le contrat et d'autoriser le montant et les modalités d'attribution des récompenses à compter de cette année et pour les années à venir.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

Ceux qui se sentent une âme d'artiste ou de chanteur peuvent s'inscrire.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

IX. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Mise en conformité des statuts conformément à la loi n° 2015-991 portant organisation territoriale de la République (NOTRe)

M. DARRAS.- Après avoir évoqué la loi ALUR, C'est maintenant la loi NOTRe, Nouvelle organisation territoriale de la République, avec laquelle les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre – c'est le cas de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin – sont tenus de mettre en conformité leurs statuts. C'est extrêmement technique.

Au titre des compétences obligatoires, la CALL exercera donc désormais trois nouvelles compétences, qui sont la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, l'eau et l'assainissement et l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Vous me direz qu'elle les exerçait déjà ; certes, mais au titre des compétences optionnelles pour les deux premières et des compétences facultatives pour la troisième.

Une compétence obligatoire est également créée, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La réforme précise que, s'agissant de la compétence économique en matière de zone d'activité, celle-ci est désormais universelle et qu'il n'y a plus lieu de définir pour son exercice un intérêt communautaire, donc de délibérer à chaque fois.

A contrario, les actions en matière de politique locale, du commerce et de soutien aux activités commerciales, pour pouvoir être exercées par l'intercommunalité, devront être labellisées d'intérêt communautaire – cela me paraît de bon sens.

Enfin, toujours sur les compétences obligatoires, la loi prévoit le transfert de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme, comme nous venons de le voir dans une précédente délibération.

Au titre des compétences facultatives, cette réforme statutaire est l'occasion de procéder à la suppression de certaines références obsolètes et d'ajouter trois nouvelles compétences facultatives : l'établissement ou l'exploitation des réseaux de radiodiffusion de télévision et de communication électronique, l'entretien des équipements liés à la défense incendie, la réalisation et l'entretien de la desserte du nouveau centre hospitalier de Lens.

Je rappelle enfin que, pour être adoptés, ces nouveaux statuts doivent recueillir la majorité qualifiée habituelle en ces circonstances, qui est des deux-tiers des communes représentant 50 % de la population ou des deux-tiers de la population représentant 50 % des communes.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des réactions ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, pour ma part, je m'abstiendrai. Comme vous le savez, lors de la discussion à la Communauté d'agglomération, le groupe communiste n'a pas été d'accord avec le financement de la bretelle d'accès à l'hôpital, considérant que cela relevait de la responsabilité de l'État.

M. LE MAIRE.- Vous suivez donc la même ligne, vous êtes fidèle à la ligne de votre groupe politique.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. FRUCHART.- Je prends la même position d'abstention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres abstentions ? *(Aucune autre).*

Je note donc l'abstention du groupe communiste.

Monsieur DERNONCOURT, vous avez procuration de Madame PENTIEZ ?

M. DERNONCOURT.- Non, elle est absente, excusée.

M. LE MAIRE.- Donc, trois abstentions : Monsieur DERNONCOURT, Monsieur TEILLIEZ et Monsieur FRUCHART.

Pour le reste, c'est validé ?

(La délibération est adoptée à la majorité, trois conseillers s'étant abstenus).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, nous avons quatre demandes de gratuité de salle par les associations que vous avez sur le tableau :

- L'association de M. KOZAK a demandé la salle Amédée Voisin.
- Mme Reine LEROY, représentante des parents d'élèves, a demandé la salle Espérance.
- Le CPEF a demandé le centre culturel et social.

Vous avez les dates et les manifestations qui seront organisées.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite donner un avis favorable à ces demandes de location gratuite. Le Conseil est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Je demande plutôt si vous en êtes d'accord.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

X. SUBVENTIONS

- **Demandes de subventions 2017**

M. LARDEZ.- On vous propose de valider l'attribution des subventions à cinq associations, vous les avez sous les yeux avec le modificatif mis sur la table.

M. LE MAIRE.- Puisqu'il y a le CCPA, Martine GERMA, Henri JACKOWSKI, Jacques LELONG, Éric MICHALAK et Nicole BLANCHART ne participent pas au vote.

(Délibération adoptée à l'unanimité des votants, les cinq conseillers municipaux précités ne participant pas au vote).

Je vous remercie.

Puisqu'il y a une subvention à l'USAL Athlétisme, je signale la qualité de l'organisation des championnats pré-nationaux, qui ont eu lieu dimanche à Liévin. Un Liévinois a gagné dans la catégorie junior, avec une facilité déconcertante, je pense donc qu'il va avoir de bonnes chances pour les nationaux, et une Liévinoise a gagné dans la catégorie féminine. Nous avons donc deux beaux athlètes et l'organisation était vraiment de grande qualité.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Pour ceux qui ne lisent pas la presse, il faut quand même dire que le stade couvert va rouvrir.

M. LE MAIRE.- Vous me l'enlevez de la bouche. Le stade couvert va effectivement rouvrir, mais cela était signalé par nos amis journalistes.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- J'ai omis en début de séance de vous donner l'actualité concernant le personnel communal.

Je vous signale les naissances :

- de Maëlane, le 4 janvier, la fille d'Audrey LICHTVOET, qui travaille à la crèche ;
- de Rubin, le 18 janvier, le fils de Laurence et Éric EECKHOUT qui travaillent également dans nos services.

Il n'y a pas eu de mariage.

Par contre, nous enregistrons malheureusement le décès d'un agent municipal, le décès d'Alain RUCHART que l'on connaissait bien, il était dans nos services municipaux, rattaché au CTM. Il est décédé le 27 décembre dernier.

Je vous annonce les recrutements de :

- Jacques HURTREL, agent d'entretien au marché couvert,
- Tiphonie KANIK, auxiliaire de puériculture,
- Julie HALLEZ, animatrice au service jeunesse,
- Adrien FROGE, chargé de renouvellement urbain,
- Franck MILCZEWSKI, technicien du spectacle à Arc en Ciel,
- Cathy TISON, auxiliaire de puériculture,
- Valérie DENIS, agent d'entretien.

Nous avons également eu des mouvements de personnels :

- Jean-Claude LEMETTRE est passé du service Parcs et Jardins au service Propreté,
- Miguel BRUNEEL est passé du service Fêtes au service Arc en Ciel,
- Jacqueline JEANNES de la Cuisine centrale au CCS Cœur de Ville
- Frédéric GAULTIER du service Arc en Ciel au service Bâtiments. Il n'aura pas le temps de profiter de sa nouvelle affectation puisqu'il a eu une belle nouvelle affectation, il a été recruté par les services de la mairie de Bauvin comme responsable des services techniques. Nos félicitations. Il nous quittera en mars.

Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir assisté à cette réunion du Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 10).